



Communiqué de presse

Paris, le 12 janvier 2007

AXA A ÉLIMINÉ L'IMPACT DILUTIF DE SES OBLIGATIONS CONVERTIBLES 2014 ET 2017

Les Assemblées Générales des porteurs des obligations convertibles AXA 2014 (ISIN : FR0000492076) et 2017 (ISIN : FR0000180994) se sont tenues le 11 janvier 2007 afin de statuer sur l'introduction proposée d'une date limite de conversion fixée au 26 janvier 2007, en échange du versement d'une soulte correspondant à la valeur de l'option de conversion.

L'Assemblée Générale des porteurs de l'obligation convertible 2014 a accepté la proposition. En conséquence les porteurs de cette obligation pourront convertir leurs obligations jusqu'au 26 janvier 2007 (à midi, heure de Paris), date au-delà de laquelle les obligations ne seront plus convertibles. Les porteurs qui n'auront pas converti leurs titres avant la date limite de conversion recevront 16,23 euros par obligation le 31 janvier 2007.

L'Assemblée Générale des porteurs de l'obligation convertible 2017 n'a pas accepté la proposition. Dans ce contexte, AXA annonce avoir mis en place, pour un coût équivalent à la soulte proposée, une couverture compensant les impacts dilutifs de l'obligation convertible 2017.

Pour les actionnaires d'AXA, ces deux opérations permettent d'éliminer l'effet potentiellement dilutif des obligations convertibles 2014 et 2017 (soit un maximum de 65,8 millions d'actions). Le montant « cash » qui sera payé par AXA pour ces opérations s'élève à 245 millions d'euros.

Il en résulte une relation attendue du résultat opérationnel dilué par action supérieure à 1% à partir de 2007.

À propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Le Groupe a enregistré (en normes IFRS) un chiffre d'affaires de 72 milliards d'euros au titre de l'exercice 2005 et de 59 milliards d'euros au cours des neuf premiers mois de l'année 2006. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole AXA. Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

* *
*

Communication Financière :

Etienne Bouas-Laurent : +33.1.40.75.57 25
Sophie Bourlanges : +33.1.40.75.56.07
Emmanuel Touzeau : +33.1.40.75.49.05

Relations Presse :

Christophe Dufraux : +33.1.40.75.46.74
Clara Rodrigo : +33.1.40.75.47.22
Armelle Vercken : +33.1.40.75.46.42

AVERTISSEMENT :

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non.

Prière de se référer au Document de référence d'AXA et au Formulaire 20-F pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.